

---

DÉLIBÉRATION N°2429 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

---

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage :

**Nombre de conseillers : 27**

- en exercice : 27  
- présents : 20  
- absents représentés : 6  
- absents non représentés : 1  
- votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Danièle BOUDY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

**Absents représentés :**

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par Mme Caroline BOUGOT,  
Mme Dorothée BRENEOL représentée par M. François DEVERNAY,  
M. Arnaud DESBOIS représenté par Mme Virginie BREC,  
M. Dan ATLAN représenté par M. Marc SUSPIZE,  
Mme Caroline NOGUES représentée par M. Denis LENORMAND,  
Mme Céline MAISONNEUVE représentée par M. Amine PATEL

**Absent non représenté :**

Mme Sophie DUBOIS

M. Marc SUSPIZE a été nommé Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

---

## 2429 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

---

Le Conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement,

Vu la délibération n°2046 du 20 novembre 2018, portant sur la modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Technique du 03 avril 2023,

Considérant la nécessité de mettre en adéquation la réalité des effectifs pourvus avec le tableau des effectifs de la Commune,

Considérant les différents mouvements de personnels survenus ces dernières années,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1er : CRÉE les postes suivants :

- Filière administrative
  - 2 postes de rédacteur à temps complet
  - 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet
- Filière technique
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Filière sociale
  - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
  - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- Filière animation
  - 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet
- Filière police municipale
  - 2 postes de gardien brigadier-chef principal de police municipale à temps complet
  - 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Article 2 : SUPPRIME les postes suivants :

- Filière administrative
  - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- Filière technique
  - 1 poste de technicien à temps complet
- Filière police municipale
  - 2 postes de gardien brigadier de police municipale à temps complet

Article 3 : DIT que le coût de ces créations de poste est prévu au budget communal de l'année 2023.

Article 3 : DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

DÉLIBÉRATION VOTÉE À LA MAJORITÉ  
(3 VOTES CONTRE, MME CURVALE, M. MICHAUX, M. PAYRAUD)

Fait à Bièvres, le **- 7 AVR. 2023**

Pour extrait conforme,  
Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres

*A. Pelletier*



Accusé de réception en préfecture  
091-219100641-20230414-2429-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2023  
Date de réception préfecture : 14/04/2023